

La taxe soda soigne le budget avant la santé

La ministre de la Santé Maggie De Block déplore la mise en œuvre précipitée de la fiscalité sur les boissons sucrées. Les impératifs « tax shift » ont dicté le calendrier.

L'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2016, d'une taxe sur les « boissons rafraîchissantes » ne convainc guère les spécialistes de la santé, et dresse contre elle l'opposition et les producteurs de soda. Tous y voient une mesure budgétaire plus qu'une action de santé publique.

Au sein du gouvernement, la ministre De Block elle-même a reconnu le caractère précipité de cette nouvelle taxe. La libérale planche sur un plan global pour une alimentation saine qui se concentrera sur les sucres, le sel, les mauvaises graisses, l'alimentation à l'école et la quantité d'aliments ingérés par

les Belges. Maggie De Block aurait souhaité attendre les résultats d'une étude que doit publier le mois prochain l'Institut de la santé publique sur les habitudes alimentaires des Belges. « *Nous pensions pouvoir tirer de cette étude les conclusions qui s'imposent. On a accéléré les choses* », a-t-elle admis ce lundi matin sur les

ondes de la VRT.

La ministre n'exclut pas d'adapter la fiscalité sur les sodas en fonction des conclusions attendues. Le « light » pourrait ainsi se voir moins lourdement taxé. ■

La taxe soda ne convainc pas

- La taxe touche aussi le « light » et le « zéro ».
- Une mesure plus budgétaire que sanitaire.
- Maggie De Block rassuré : un plan « nutrition » global suivra.

Une légère hausse du prix de la canette suffira-t-elle à rendre le soda indigeste pour le consommateur ? Lundi, la ministre de la Santé elle-même déplorait que la taxe « santé » ait été prise dans la précipitation et non dans le cadre d'une approche globale de lutte contre la malbouffe (lire ci-contre) tandis que l'opposition dénonçait une mesure fiscale qui n'apporte rien en termes de santé publique.

Taxer les boissons trop sucrées : une idée rafraîchissante ? En 2013, Laurette Onkelinx avait déjà évalué la faisabilité de la mesure. La ministre de la Santé projetait alors de réinjecter les revenus perçus dans le financement de campagnes en faveur de la santé. A l'époque, la N-VA s'était opposée au projet, le jugeant inutile sur le plan sanitaire et lui préférant des campagnes ciblées. Finalement, la taxe soda était tombée à l'eau. Au cabinet Onkelinx, on se consolait : on allait « travailler de manière préventive et conclure

de bons accords » avec le secteur. Enterrée une première fois, la mesure a finalement passé la rampe, avec le soutien de la N-VA

cette fois.

Pour autant, la taxe soda n'est toujours pas au goût de tous. Elle ne convainc pas David Marquenie, secrétaire général de la Fédération de l'industrie des eaux et des boissons rafraîchissantes, : « *L'un des effets d'une telle taxe, ce n'est pas que le consommateur achète moins, mais qu'il achète des versions moins chères du*

même produit. Il n'y a donc pas d'impact sur la santé. Autre option : il va acheter ses sodas à l'étranger. »

Ni certains spécialistes de l'alimentation, qui voient dans la mesure la marque d'une politique de lutte contre l'obésité bien trop édulcorée. « *A part en pratiquant des sanctions financières ma-*

jeures, taxer les sodas ne changera rien. Car il ne s'agit pas d'un problème lié à certaines personnes mais au mode de vie fun et agréable associé au soda ou aux hamburgers que les publicitaires nous vendent », estime Patrick Van Alphen, médecin à la Clinique du poids idéal du CHU Saint-Pierre.

« *Les causes de l'obésité, on les connaît. Les solutions aussi : il faut instaurer de vrais repas scolaires avec des légumes en abondance. Dans certaines cantines, on sert de grandes casseroles de pâtes baignant dans l'huile avec un tout petit bout de*

viande. Mais cet effort-là, c'est à l'État de le faire. »

Le plan nutrition-santé que nous mitonne Maggie De Block semble à première vue plus copieux. On ne s'attaquerait pas qu'au soda, mais aussi aux aliments et aux plats trop gras et trop salés. « *Forcément, cela ne coûte rien aux politiques de culpabiliser les gens,* tranche Patrick Van

Alphen. *Moins en tout cas que de mettre en œuvre des politiques permettant de faire baisser le prix des légumes ou du poulet. Alors que taxer le sucre, le sel, la graisse, c'est comme organiser une chasse aux sorcières !* »

Au Danemark, une « fattax » instaurée en 2011 sur les produits trop gras, trop salés, a finalement été abandonnée en raison du manque d'impact sur la santé des consommateurs.

Des efforts ont néanmoins déjà été réalisés récemment pour lutter contre l'obésité. En juillet dernier, les entreprises agroalimentaires belges se sont engagées dans un processus en vue d'« améliorer la composition des éléments du point de vue énergétique ». En clair : elle s'est engagée à diminuer la valeur énergétique de 5 %.

En Belgique, plus d'une personne sur deux souffre d'un excès de poids tandis que 14 % auraient franchi le seuil de l'obésité. Un Belge boit en moyenne 126 litres de soda par an. ■

LUDOVINE PONCIAU

EN PROJET

En attendant le plat de résistance ?

Lundi, Maggie De Block annonçait avoir été prise de court par le tax shift alors qu'elle était dans l'attente des conclusions d'une étude menée par l'Institut de la Santé publique sur les habitudes alimentaires des

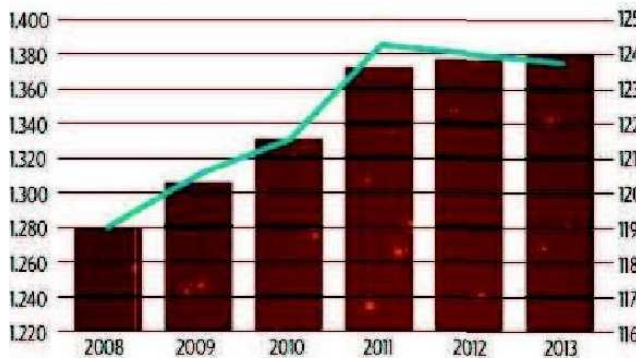
Belges et de nouvelles recommandations émanant du Conseil supérieur de la santé publique. La ministre rassure : la taxe soda n'est que l'amorce d'un plan de lutte contre l'obésité sur lequel elle planche actuellement et centré sur les sucres, le sel, les mauvaises graisses, l'alimentation à l'école et la quantité de nourriture ingurgitée. « Nous pensions pouvoir tirer de cette étude les conclusions qui s'imposent. On a accéléré les choses. C'est une première étape et on continue

de plancher sur ce dossier », a-t-elle précisé. La ministre n'exclut d'ailleurs pas d'adapter la taxe soda une fois qu'elle aura pris connaissance des conclusions attendues. Le « light » ou le « zéro » pourrait ainsi échapper à la taxe ou, du moins, être touchés dans une moindre mesure. A contrario, les produits contenant des graisses saturées pourraient coûter plus cher. De Block projette aussi de s'attaquer aux portions XXL des repas servis dans les écoles.

L. PO

Consommation de boissons rafraîchissantes en Belgique

■ Consommation totale en millions de litres — Volume par personne en litres



Le succès croissant des « light »

LE SOIR - 131015 - Source: Fiab

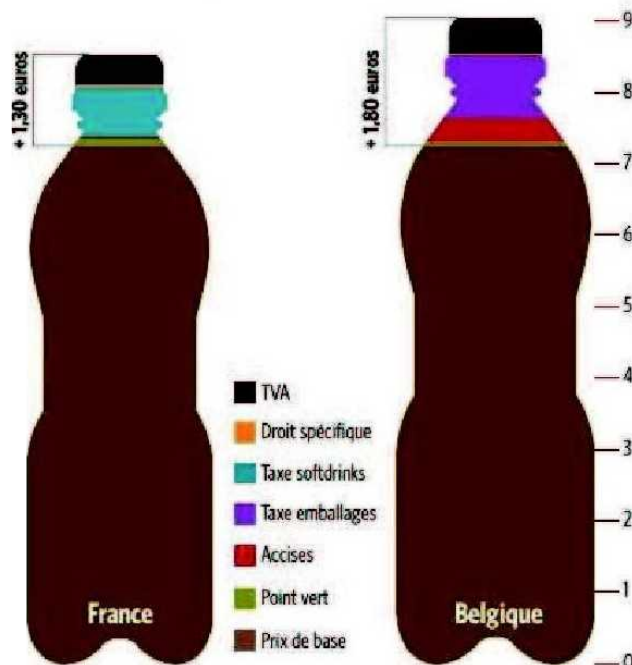
■ Normaux

■ Light



Le pack de 6 bouteilles de 1,5 l est 40 % plus taxé en Belgique qu'en France

Euros



distribution Le consommateur poussé vers les supermarchés étrangers

L'instauration d'une taxe sur les « boissons rafraîchissantes » se traduira dans les faits par une augmentation des accises, de 3 centimes pour les bouteilles d'un litre et de 1 centime par canette de 33 cl. Celle-ci entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

1 Quel est le champ d'application de la taxe ? L'augmentation des accises concerne les boissons rafraîchissantes, fabriquées à base d'eau, non alcoolisées et aromatisées, sucrées ou acidulées. Elles peuvent être ou non pétillantes. Il s'agit des colas, des limonades, des tonics, des eaux aromatisées, des thés glacés, etc. La « taxe » touchera indifféremment les sodas « regular » (sucre) et « light » (aspartame, acésulfame-K, stévia). Une décision « *illogique* » selon David Marquenie, secrétaire général de la Fédération de l'industrie des eaux et des boissons rafraî-

chissantes, pour qui les sodas allégés sont précisément un des moyens de faire baisser la consommation de sucre. Du côté du cabinet de la ministre de Santé publique, on justifie cette décision par le manque de temps pour mettre en œuvre un traitement différencié des accises selon que le soda contient ou non du « vrai » sucre. « *Par ailleurs, les experts doivent encore éclaircir la question de savoir si les sodas "light" sont vraiment meilleurs pour la santé* », pointe Els Cleemput, porte-parole de la ministre. On notera que les « *alco-pops* » (mélanges préimixés d'alcool et de soda), initialement prévus pour en

faire partie, ont finalement été exclus du champ d'application de la « taxe santé ».

2 Combien la mesure va-t-elle rapporter ? Le gouvernement a prévu que la taxe rapportera 50 millions d'euros en 2016. Ce qui correspond peu ou prou à la

consommation de sodas des Belges : près de 130 litres par personne par an, ce qui nous place en deuxième position en Europe, derrière les Allemands (143 litres). Mais dès 2017, c'est 100 millions d'euros qui devront atterrir dans les caisses de l'État, et 150 millions en 2018. Sachant que la consommation ne va pas doubler, et que les sodas light sortiront peut-être du champ de la mesure, il faudra remettre une nouvelle couche d'accises. Ou soumettre d'autres aliments mauvais pour la santé à la taxe : c'est une des voies qui sera explorée avec l'élaboration du nouveau Plan fédéral Nutrition Santé.

3 De combien augmenteront les sodas dans le commerce ? Difficile à dire, compte tenu des prix souvent arrondis, tant dans le commerce que dans l'horeca. Mais si votre canette de soda coûte cinq centimes de plus au distributeur à partir

du 1^{er} janvier, vous saurez que le propriétaire de la machine a décidé d'augmenter sa marge de quatre centimes !

4 Qu'en pensent les producteurs ? C'est peu dire que l'industrie des boissons est fâchée. « *Un seul secteur est mis à*

contribution, déplore David Marquenie. *La problématique du surpoids dépasse les seules boissons rafraîchissantes. Ces dernières ne représentent que 3,8 % de l'apport de calories et 9 % de l'apport en sucre dans l'alimentation des Belges. Cette taxe n'est pas une mesure de santé, mais une décision purement budgétaire. Nous espérons que pour 2017, il y aura un plan global qui permettra d'avoir un réel impact sur la santé publique, et qui tienne compte des efforts déjà entrepris par le secteur.* »

5 Quel impact sur la distribution ? C'est le reproche principal fait au gouver-

nement : pousser les consommateurs à désertier les supermarchés belges pour aller faire le plein de sodas de l'autre côté des frontières (France, Luxembourg, Pays-Bas).

« *Bien sûr, je ne prétends pas qu'il va y avoir un tel choc que tous les consommateurs vont se précipiter à l'étranger*, reconnaît Dominique Michel, administrateur délégué de la Fédération du commerce et des services (Comeos). *Mais il y a déjà eu d'autres éléments très forts, comme la taxe sur les emballages en 2004, qui ont renforcé la différence de prix entre la Belgique et ses voisins. Sans parler des discussions sur les canettes consignées. C'est une conjonction de mesures qui va ancrer les consommateurs dans leurs habitudes d'achats transfrontaliers. Or, ces derniers représentent déjà un montant de 2,6 milliards d'euros.* » ■

BERNARD FADGAN